ABAQUE PLOMBERIE

Société par Actions Simplifiée au capital social de 6 000 €uros

Siège social : 110 Avenue des Anciens Combattants
Le Surville Villa 11

13510 EGUILLES

RCS AIX EN PROVENCE N° 832 410 260

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 03 MARS 2026

L'an deux mille vingt-six, le 3 mars, à 9 heures, les associés se sont réunis au siège social de la société, en assemblée générale extraordinaire sur convocation de la gérance.

Sont présents ou représentés :

*Monsieur Pascal GAILLARD,
Propriétaire de 294 actions, ci..... 594 actions
*Madame Rosa MURILLO VICENTE,
Propriétaire de 6 actions, ci..... 6 actions

Total des parts présentes ou représentées : 600 actions en pleine propriété sur les 600 actions composant le capital social.

Monsieur Pascal GAILLARD préside la séance en qualité de président.

Le président constate que les associés présents ou représentés possèdent plus de la moitié des parts composant le capital social et qu'en conséquence l'assemblée peut valablement délibérer.

* * * * *

Puis Le président rappelle que l'assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Ajout d'un nom commercial
- Approbation corrélative de la modification des statuts,
- Pouvoirs à donner.

* * * * *

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale après avoir entendu la lecture du rapport de la présidence, décide d'ajouter un nom commercial à la société et ce à compter de ce jour.

Le nom commercial de la société sera : Abaque Energie

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

Par conséquence de la décision qui précède, l'assemblée générale décide de modifier l'article 3 des statuts en ajoutant un nom commercial :

Article 3- Dénomination

La dénomination de la société est : ABAQUE PLOMBERIE
Le nom commercial de la société est : Abaque Energie

Le reste de l'article reste inchangé

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par la gérance, par tous les associés présents.

La Présidence

SAS ABAQUE PLOMBERIE
110 Av. des Anciens Combattants
13510 EGUILLES
Tél : 06 27 27 27 63
contact@abaqueplomberie.com
Siret : 832 410 260 00018